

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE
DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir conformément à l'article 39A du Règlement d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—la Consommation: les Prairies—les prix des produits alimentaires; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—la fonction publique: l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil en conformité de l'ordre de la Chambre.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATION DES TARIFS, DE L'ADMINIS-
TRATION ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Kierans tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-116 modifiant la loi sur les postes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a la parole.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, après avoir réfléchi pendant l'heure du souper aux propos du député de Peace River (M. Baldwin), à ceux du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à la suggestion faite par Votre Honneur, j'en suis venu à la conclusion que, bien qu'il me soit possible de changer le libellé de mon amendement, je ne devrais pas, ce faisant, renoncer au principe ni à mon dessein. Je demande à Votre Honneur et à la Chambre l'autorisation de substituer à l'amendement en délibération l'amendement suivant:

Que le bill n^o C-116 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le fond en soit déferé au comité permanent des transports et communications.

J'en fais la proposition, monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense que le député de Dauphin (M. Ritchie) a quelque chose à dire.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour parler du bill relatif aux Postes, je suis préoccupé, comme bien d'autres députés, par les changements de tarifs et la réduction de services qu'il propose. Je viens d'une circonscription qui est en grande partie rurale; la réduction dans le service revêt donc une grande importance, de même que les tarifs, surtout ceux qui intéressent les revues agricoles, les périodiques et les journaux locaux.

En discutant des diverses formes de communication, il serait injuste d'essayer de séparer les communications postales des autres moyens de communication, telles que le téléphone, le télégraphe, la radio, la télévision, etc. Dans une certaine mesure, les postes ont fait concurrence aux autres moyens de communication, surtout au téléphone, je pense. Un grand nombre d'affaires se traitent encore par lettres et de nombreuses communications se font toujours de cette façon, mais une grande partie d'entre elles peuvent se traiter par téléphone, ainsi la passation des commandes, et ainsi de suite.

Les écrits ont l'avantage d'être exacts et de pouvoir être reproduits pour être versés dans un dossier permanent. Bien que le coût d'une lettre d'affaires soit modeste, elle constitue un moyen de communication acceptable en affaires, et comme telle, elle est très précieuse.

Si la semaine de cinq jours favorise l'usage d'autres moyens de communication, surtout dans le monde des affaires, les Postes perdront des clients, peut-être à jamais. A mon sens, la semaine de cinq jours nuit encore à l'efficacité de nos rouages industriels et économiques. De nos jours, alors que les Canadiens font face à des dépenses gouvernementales de plus en plus élevées, alors que le pays lance de nouveaux programmes d'assistance sociale de plus en plus vastes au profit de ses habitants, et qu'on nous exhorte à accroître la productivité de notre industrie et de notre agriculture, nous devrions, je crois, veiller avec un soin extrême à ne pas entraver les moyens dont dispose le pays pour faire ses affaires.